



PEMP

R486 1 Catégorie

FORMATION INITIALE À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES PLATEFORMES ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNEL

PUBLIC VISÉ

Tout le personnel destiné à la conduite de PEMP

PRÉ REQUIS

- Aptitude médicale pour la conduite des engins concernés
- Avoir suivi une formation port du harnais
- Avoir les notions de travaux à proximité de réseaux aérien (QCM IPR ou habilitation électrique),

DURÉE

14 h

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 maximum

LIEU

Dans nos centres de formations ou dans vos locaux

ÉQUIPEMENTS STAGIAIRES

- Chaussures ou bottes de sécurité
- Vêtement haute visibilité
- Casque avec jugulaire + protection auditive
- Harnais de sécurité (VGP)
- Gants



VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Nos formations peuvent vous être accessibles.

Néanmoins, la validation de certaines formations peut être subordonnée à la mise en œuvre de séquences pratiques. Une analyse sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier précisément les conditions de faisabilité de la formation.

Pour toute information : contact.handicap@vivalians.fr

Autres sources d'informations   

OBJECTIFS

- Apporter les compétences nécessaires à la manoeuvre au sol, des organes de sécurité de la PEMP, en situation de travail,
- Transmettre les connaissances théoriques et savoir faire pratique nécessaires à la manoeuvre des organes de sécurité de la PEMP concernée,
- Communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation,
- Permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

Moyens pédagogiques

- Exposé participatif et/ou démonstration
- Apprentissage et mise en application
- Livret remis aux stagiaires

Moyens techniques

- Salle de formation
- Ordinateur et Vidéoprojecteur
- Support de cours
- Espace d'évolution permettant la pratique en sécurité, avec matériel pédagogique (plots,...)

Moyens d'encadrement

- Formateur en mobilité levage détenant le CACES®
- VIVALIANS est un organisme national certifié par AFNOR sous le numéro K-50057

Contexte réglementaire :

- Code du travail Art R.4323 55, R.4323 56, Arrêté du 02/12/1998, Circulaire DRT 99/7 du 15/06/1999, Décret n 2015 172 du 13/02/2015.

MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET

- Feuille d'émergence
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

MODALITÉS D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Attestation de fin de formation avec avis permettant à l'employeur, s'il le souhaite :
 - d'établir une autorisation de conduite « après avoir vérifié que l'opérateur détient l'intégralité des pré requis nécessaires »,
 - d'inscrire le salarié sur un test CACES®



PEMP

R486 1 Catégorie

FORMATION INITIALE À LA CONDUITE
EN SÉCURITÉ DES PLATEFORMES
ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNEL

PROGRAMME

CONNAISSANCES THEORIQUES 7 HEURES

Module A1	Connaissance générales	6 items
Module B1	Technologie des PEMP	8 items
Module C1	Les principaux types de PEMP - Les catégories de CACES®	3 items
Module D1	Notions élémentaires de physique	2 items
Module E1	Stabilité des PEMP	5 items
Module F1	Risques liés à l'utilisation des PEMP	2 items
Module G1	Exploitation des PEMP	14 items
Module H1	Vérifications d'usage des PEMP	1 item
Contrôle de connaissances	Vérification de la compréhension de l'ensemble des 8 modules au travers d'un QCM.	41 items

SAVOIR FAIRE PRATIQUES 7 HEURES

Module A2	Prise de poste et vérification	10 items
Module B2	Conduite et manoeuvres	9 items
Module C2	Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien maintenance	3 items
Contrôle du Savoir faire	Vérification de la compréhension de l'ensemble des 3 modules au travers d'une mise en situation travail simulé, sur la catégorie de PEMP concernée.	22 items

